Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de Lévis - Le 9 avril 2024 à18h30

Pour participer à votre assemblée générale annuelle, vous pouvez :

vous rendre au 995, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, G6V 0M5
ou

assister virtuellement à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisse-levis

L'assemblée générale annuelle se tiendra en **mode hybride**, c'est-à-dire que les membres pourront y participer en présentiel ou de manière virtuelle pour **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* (ci-après le « RIC ») et au *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse* (ci-après le « Règlement de rotation »)
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à modifier l'article 8.1 du RIC de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration :

- De quinze (15) à treize (13), avec entrée en vigueur au 1er janvier 2025;
- De treize (13) à onze (11), avec entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

Cette modification prendra effet dès son adoption, avant la période des élections.

Si cette modification est adoptée, les membres seront également appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à modifier le *Règlement intérieur de rotation* permettant qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé annuellement. Le règlement modifié contient une mesure transitoire qui prévoit que la durée du mandat de l'un des administrateurs qui sera élu à la présente AGA sera de deux (2) ans.

Cette modification prendra effet dès son adoption, avant la période des élections.

Élection par acclamation au Conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, tous d'une durée de 3 ans.

Toutefois, si les modifications proposées à l'article 8.1 du RIC et au *Règlement intérieur de rotation* sont adoptées, il y aura 5 postes à pourvoir au conseil d'administration, soit 4 postes dont la durée du mandat sera de 3 ans et 1 poste dont la durée du mandat sera de 2 ans.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 5 février 2024 à 17h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

BÉGIN, René	GUAY, Étienne
GUITÉ, Marie-Hélène	ROBITAILLE, Sylvie
SAMSON, Raphaël	

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-levis ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 20 mars 2024 Sylvie Robitaille, secrétaire